# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTIAILH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents : 10

\* Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2016

**PRESENTS**: ZAMMIT Nicole, DARTIAILH Jean-Louis, CALETTI Jean-Pierre, DORNON Josiane, CONSTANTINI Nathalie, MALLET Jacqueline, DODE Evelyne, RE Cédric, SERPETTE Angélique, CHARPENTIER Lionel

ABSENTS EXCUSES: DE LA ROSA Stéphanie, CASTETS Sévérine, Mr BRETAUDEAU Jean-Yves,

Mr RUIZ Julien

**ABSENTS NON EXCUSES**: BOUCLY Lucienne **SECRETAIRE DE SEANCE**: Mme DODE Evelyne

procuration: Mr RUIZ Julien à Mme CONSTANTINI Nathalie

Mr BRETAUDEAU Jean-Yves à Mme DODE Evelyne

#### ORDRE DU JOUR

- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL
- DELIBERATION RELATIVE A UN ECHANGE DE PARCELLE
- MAITRISE D'ŒUVRE -TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DES TROTTOIRS SUR LA RD651 ROUTE DE BORDEAUX DEPUIS LE CARREFOUR A FEUX JUSQU'AU STADE (INCLUS)
- DELIBERATION RELATIVE A L'ACHAT/ REVENTE DE CONTENEURS D'ORDURES MENAGERES
- DELIBERATION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
- DELIBERATION RELATIVE A L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT ET SECURISATION DES TROTTOIRS AUX ABORDS DE L'ECOLE
- DELIBERATION RELATIVE A LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CONSTRUCTION D'UNE DALLE ET MONTAGE –
- DELIBERATION RELATIVE A L'EMPRUNT DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION
- DELIBERATION RELATIVE A L'EMPRUNT DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE
- REVALORISATION : TARIFS EN M3 ET ABONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT 2016
- DELIBERATION RELATIVE A LA SALLE DES ASSOCIATIONS A LA ZONE ARTISANALE CONSTRUCTION D'UNE DALLE ET RAMPE HANDICAPE-
- DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR (EAU)
- DELIBERATION MODIFICATIVE (EAU ET COMMUNE)
- OUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 20 h 40

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

**Vote**: Pour: 9+2 proc Contre: 0 Abstention: 1 (Charpentier Lionel)

### DELIBERATION RELATIVE A UN ECHANGE DE PARCELLES

Monsieur le Maire expose que, dans le but de viabiliser deux lots qui se trouvent dans la zone U2 Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer un acte notarié afin de procéder à l'échange de la parcelle n° D 1886 d'une contenance de 1 274 m² contre deux lots viabilisés d'environ 600 m² chacun.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer tout document afférent au dossier.

POUR: 8+2 proc CONTRE: 0 ABSTENTION: 2 (Charpentier Lionel et Serpette Angélique)

## MAITRISE D'ŒUVRE -TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DES TROTTOIRS SUR LA RD651 ROUTE DE BORDEAUX DEPUIS LE CARREFOUR A FEUX JUSQU'AU STADE (INCLUS)

Monsieur le Maire expose que, des travaux d'aménagement et de sécurisation des trottoirs sur la RD 651 route de Bordeaux depuis le carrefour à feux jusqu'au stade (inclus) sont à réaliser.

Aussi, afin de réaliser ceux-ci, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de signer un marché de Maîtrise d'œuvre avec la Société AZIMUT- Ingénierie- située à PORTETS (33) pour un montant estimatif TTC de 3 000 euros (soit en 2 500 HT €).

Cette somme sera prise au compte 2315 op 17

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer ledit marché.

POUR: 9+2 proc CONTRE: ABSTENTION: 1 (Charpentier Lionel)

### <u>DELIBERATION RELATIVE A L'ACHAT/ REVENTE DE CONTENEURS D'ORDURES MENAGERES</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des sacs d'ordures ménagères jonchent les rues à même le sol, que les animaux errants éventrent ces sacs et que la salubrité publique est engagée, outre les nuisances liées à l'environnement.

Suite à plusieurs doléances d'habitants de notre commune, Monsieur le Maire propose d'abandonner la distribution des sacs au profit de conteneurs d'ordures ménagères qui seront achetés auprès du SICTOM du Langonnais ; la revente aux habitants qui le souhaitent serait la suivante :

Conteneurs de :

120 litres achat 27.60 euros T.T.C revente au particulier 10 € 240 litres achat 37.74 euros T.T.C revente au particulier 20 €

Nous souhaitons utiliser le principe de la régie afin de réaliser la vente des conteneurs. La régie « photocopieur » sera modifiée dans ce sens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire, à signer les documents relatifs à ce dossier et à utiliser la régie « photocopieur » pour la revente.

POUR: 10+2 proc CONTRE: ABSTENTION:

### DELIBERATION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde concernant la réglementation et le renouvellement de l'éclairage public ; en effet, il nous informe de la disparition des sources d'éclairage public contenant notamment du mercure et de leur commercialisation ainsi donc de l'impossibilité d'assurer le service en cas de panne.

Le renouvellement concernerait 175 luminaires soit 54.86 % du patrimoine de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire, à programmer les travaux de renouvellement et à signer les documents relatifs à ce dossier.

POUR: 10+2 proc CONTRE: ABSTENTION:

### <u>DELIBERATION RELATIVE A L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT ET SECURISATION DES TROTTOIRS AUX ABORDS DE L'ECOLE</u>

En accord avec le Centre Routier et après en avoir délibéré, l'Entreprise ATLANTIC ROUTE doit purger la chaussée pour stabiliser l'assise et refaire l'enrobé devant l'Ecole.

Le montant des « travaux aménagement et sécurisation des trottoirs aux abords de l'Ecole depuis le carrefour à feux » est évalué par l'Entreprise ATLANTIC ROUTE (33) comme suit :

- un montant initital T.T.C de 133 452 € soit 111 210.00 € H.T
- un premier avenant T.T.C. de 7 200 € soit 6 000.00 € H.T.

- avenant n°2 T.T.C. de 5 262€ soit 4 385.00 € H.T.

portant le marché à 145 914 € T.T.C soit 121 595 € H.T.

La dépense sera prélevée à l'article 2315 sur l'opération 16 de la section d'investissement du Budget Communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents relatifs au dossier.

POUR: 9+2 proc CONTRE: 1 (Charpentier Lionel) ABSTENTION:

### <u>DELIBERATION RELATIVE A LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE - CONSTRUCTION D'UNE DALLE ET MONTAGE - </u>

Monsieur le Maire expose qu'afin de concrétiser la nouvelle bibliothèque, des travaux de construction d'une dalle isolée sur fondation armée ainsi que le montage d'un bâtiment sont nécessaires.

Aussi, afin de réaliser ceux-ci, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de retenir :

- la Société DARNAUDPEYS située à ORIGNE (33) dalle en béton

Montant 12 671.00 € H.T. soit 15 205.20 € T.T.C

- la Société MCD située à HOSTENS (33) montage complet du bâtiment

Montant 13 000.00 € H.T. soit 15 600 € T.T.C

Ces deux entreprises étant les moins disantes.

Cette somme sera prise au compte 21318 op 41(bibliothèque)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents au dossier.

POUR: 10+2 proc CONTRE: ABSTENTION:

### <u>DELIBERATION RELATIVE A L'EMPRUNT DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION</u>

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de faire appel à l'emprunt pour la restructuration et l'extension de l'Ecole.

Aussi, afin de réaliser ceux-ci, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de retenir :

La Caisse des Dépôts et Consignation

Montant 800 000 € taux 1.75 % sur 30 ans

Amortissement progressif

Echéance constante 34 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents à cet emprunt.

POUR: 9+2 proc CONTRE: 1 (Charpentier Lionel) ABSTENTION

### <u>DELIBERATION RELATIVE A L'EMPRUNT DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE</u>

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de faire appel à l'emprunt pour la restructuration et l'extension de l'Ecole.

Aussi, afin de réaliser ceux-ci, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de retenir :

Le Crédit Agricole

Montant 280 000 € taux 0.84 % sur 2 ans

Amortissement: in fine

Remboursement des intérêts : annuel

Frais dossier : 280 euros

(afin de pallier le différé de versement de remboursement de la TVA)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents à cet emprunt.

POUR: 9+2 proc CONTRE: 1 (Charpentier Lionel) ABSTENTION:

### <u>DELIBERATION RELATIVE AUX TARIFS EN M3 ET ABONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT 2016</u>

Les Conseillers Municipaux délibèrent sur les tarifs eau assainissement pour l'année 2016 :

ABONNEMENT EAU ASSAINISSEMENT

Ils sont portés à 27.37 € (ancien tarif : 27.37 € pour 6 mois)

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Prix du m3 eau : 0.77€ (ancien tarif : 0.77€)

Prix du m3 assainissement : 1.30 € (ancien tarif : 1.30 €)

POUR: 10+2 proc CONTRE: ABSTENTION:

### <u>DELIBERATION RELATIVE A LA SALLE DES ASSOCIATIONS A LA ZONE ARTISANALE -</u> CONSTRUCTION D'UNE CHAPE ET RAMPE HANDICAPE-

Monsieur le Maire expose qu'afin de concrétiser la salle des Associations à la zone artisanale, des travaux de construction d'une chape mortier, d'un ré-agréage et la confection d'une rampe handicapé sont nécessaires.

Aussi, afin de réaliser ceux-ci, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de retenir :

- la Société SARL BARES ET FILS située à LE TUZAN (33)

Montant 4 975.00 € H.T. soit 5 970.00 € T.T.C

Cette somme sera prise au compte 21318 op 42(zone artisanale)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents au dossier.

POUR: 10+2 proc CONTRE: ABSTENTION:

### **DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR (EAU)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'effacement des dettes est proposée par la Perception de Belin Beliet concernant une créance irrécouvrable d'un montant de 331.30 € (années 2013, 2014 et 2015 (commission de surendettement)).

Cette somme sera prélevée au compte 6542 du budget de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer la dite créance.

POUR: 8+2 proc

CONTRE : 2 (Charpentier Lionel et Serpette Angélique)

**ABSTENTION:** 

### **DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR (EAU)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'effacement des dettes est proposée par la Perception de Belin Beliet concernant une créance irrécouvrable d'un montant de 345.97 € (années 2013, 2014 et 2015 (commission de surendettement)).

Cette somme sera prélevée au compte 6542 du budget de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer la dite créance.

POUR: 8+2 proc

CONTRE : 2 (Charpentier Lionel et Serpette Angélique)

ABSTENTION:

### **DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET 2016 COMMUNE**

Recu de la Perception un avis de dépassement de crédit à l'article 16 pour 0.92 euros.

Les modifications suivantes sont donc nécessaires :

#### **Section fonctionnement**

Dépenses Article 61521 Entretien -0,92 euros Dépenses Article 023 Versement section investissement 0,92 euros

**Section investissement** 

Dépenses Article 16410 Emprunts 0,92 euros Recettes Article 021 Versement section fonctionnement 0,92 euros

Pour: 10 + 2 Contre: 0 Abstention: 0

### **DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET 2016 EAU**

La Sous Préfecture nous signale une erreur dans le report des excédents 2014 et 2015. En effet l'excédent de 2015 a été porté au budget sans tenir compte du déficit de 2014.

Les modifications suivantes sont donc nécessaires :

#### **Section investissement**

Dépenses Article 2315 Immobilisations en cours -68 914,44 euros Recettes Chapitre 001 Excédent reporté -68 914,44 euros

Pour: 10 + 2 Contre: 0 Abstention: 0

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- > Réunion avec DGS Conseil Départemental :
  - o Maison Route de Belin : une nouvelle proposition est en cours d'élaboration.
  - O Aire camping car : courrier adressé à la CDC. Lionel Charpentier intervient pour signaler qu'une pétition contre ce projet a été rédigée, que ce projet est inutile puisque le Domaine a tout ce qu'il faut pour accueillir les campings cars.
  - Salle des sports Saint Symphorien : fonctionnement à la charge des communes de l'ancienne CDC du Pays Paroupian, alors qu'il devrait normalement être à la charge du Département. Dossier en cours.
- > Travaux de l'école : quelques difficultés avec les entreprises. Toutefois les travaux avancent globalement de façon satisfaisante. Les délais à quelques jours près devraient être tenus.
- Fontaine : il faut réfléchir à son devenir.
- ➤ Char du Carnaval : Angélique Serpette indique qu'il est pour le moment garé sous l'ALSH. Toutefois cette solution ne peut être que provisoire. Jean Pierre Caletti indique que dès que les ateliers municipaux seront libérés des éléments de la bibliothèque, il sera possible d'y garer le char.

Séance levée à 21h45